



Rupture conventionnelle - délai de rupture

Par BELEGO

Bonjour

Quels sont les points sur lesquels il faut être très vigilant lors d'une négociation de rupture conventionnelle ?(délai, indemnités, chômage?...)

Concernant le délai de rupture, peut-on négocier n'importe quelle période en prenant compte du minimum d'un mois (délai de rétractation et délai d'homologation) ou doit-on effectuer une période donnée ?

Merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Le délai d'homologation et de rétractation dépasse largement 30 jours car les 15 jours d'homologation sont des jours ouvrables .

Et si salarié protégé, on est à plus de deux mois .

Y a pas de points de vigilance : c'est un accord .

On doit donc se mettre d'accord sur la date de la rupture, sur la pose des congés , sur les indemnités .

Si pas d'accord = pas de RC .

Pour le chômage , cela ne concerne pas l'employeur .

Vous aurez un différé de 7 jours , puis du à votre indemnité de congé payé et aux indemnités supra légales .

Par BELEGO

D'accord, merci

Peut on poser des congés payés durant la période de rupture ? Est ce plus avantageux de les faire payer avec les indemnités ou cela revient au même ?

Par kang74

Cela revient au même si on ne travaille pas tout de suite derrière ...

Mais cela reste toujours du domaine de l'accord .
personne ne peut rien imposer à l'autre .

Par BELEGO

D'accord, merci

Peut on poser des congés payés durant la période de rupture ? Est ce plus avantageux de les faire payer avec les indemnités ou cela revient au même ?